

14 déc 2017 -16:34

Appartient à Conseil des ministres du 14 décembre 2017

## Modifications aux statuts de la SA ASTRID

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Jan Jambon, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant approbation de la modification des statuts de la SA ASTRID.

Le projet vise à approuver deux modifications statutaires au sein de la société anonyme de droit public ASTRID, conformément aux assemblées générales extraordinaires de 2015 et 2017.

Les modifications sont les suivantes :

- diminution du capital social de 143.779.000 à 43.779.000 euros
- fixation de la fin de plein droit du mandat d'administrateur à la première assemblée générale annuelle qui suit le moment où l'âge de 75 ans a été atteint

La société anonyme de droit public ASTRID a été créée en 1998. L'objet social est d'assurer une communication sûre et efficace entre les acteurs des services de secours et de sécurité, tant publics que privés

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Jan Jambon, Vice-Premier ministre et  
ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie  
des bâtiments  
rue de la Loi 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<http://www.jambon.belgium.be>